

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 février 2012
(convocation du 6 février 2012)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Février Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMaison Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNIER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à Mme WALRYCK Anne
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 10 h 50
M. DUPRAT Christophe à M. PUJOL Patrick à partir de 10 h 05
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUCASSOU Dominique
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 05
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 05

Mme CHAVIGNIER Michèle à M. JOUBERT Jacques à partir de 10 h 50
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 10 h 50
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. ROUVEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
M. SIBE Maxime à Mme BREZILLON Anne
M. SOLARI Joël à Mme PIAZZA Arielle
M. TRIJOULET Thierry à M. CHARRIER Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Adhésion au réseau Eurocités
□Décision - Autorisation - Désignation

Monsieur FAVROUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Poursuivant l'objectif de devenir une métropole européenne, la Communauté urbaine de Bordeaux cherche à renforcer son positionnement au sein des institutions européennes à un moment stratégique de définition de la prochaine politique de cohésion. Cette ambition impose de mettre en œuvre de nouvelles formes d'actions, en particulier pour développer la politique de lobbying auprès des instances européennes, en s'inscrivant dans une démarche volontariste de présence dans les réseaux européens stratégiques.

Dans ce cadre, il est proposé que la Cub adhère au réseau européen Eurocités.

Présentation d'Eurocités

Crée en 1986, Eurocités est l'association de métropoles européennes la plus importante et la plus influente à Bruxelles. Elle rassemble 135 métropoles européennes de plus de 250.000 habitants. La France compte, parmi les membres d'Eurocités, des métropoles telles que Lille Métropole, Nantes métropole ou encore Lyon.

Eurocités remplit deux principales missions pour ses membres :

- la mise en réseau, le partage et la diffusion des connaissances : Eurocités facilite l'échange d'expériences et d'expertises entre ses membres, notamment en coordonnant des projets transnationaux, en animant des travaux de recherche, en organisant conférences et séminaires, dans le but de diffuser et de généraliser les bonnes pratiques parmi les membres ;
- le lobbying et l'influence politique : Eurocités porte la voix des villes auprès des institutions européennes, et contribue au développement et à la mise en œuvre de politiques européennes, de règlements et de programmes ayant un impact sur les villes. Eurocités est un partenaire important pour le dialogue avec la Commission européenne. Elle maintient des contacts réguliers avec le Comité des Régions, le Parlement européen et les Etats membres.

Eurocités mène également des campagnes de communication sur des politiques européennes, telles que la Semaine de la Mobilité.

Intérêt pour la Cub à adhérer à Eurocités

- accès à une information stratégique sur les différentes initiatives et mesures adoptées au niveau européen : textes législatifs, appels à projet, ...
- participation au dialogue avec les institutions européennes

- soutien à la mise en place de projets européens : accès à un réseau de partenaires potentiels en vue de former des consortium
- accès à une meilleure notoriété / visibilité européenne

Statuts et conditions d'adhésion

- Eurocités est une association de droit belge, entièrement financée par les cotisations de ses membres.
- L'adhésion au réseau est ouverte aux autorités démocratiquement élues de toute ville européenne comptant au minimum 250.000 habitants, ayant une dimension internationale et/ou exerçant une fonction de centre régional.

Structures

- Eurocités est dirigée par un Comité exécutif composé de 12 villes membres
- le réseau est organisé en forums thématiques :
 - gouvernance
 - culture
 - développement économique
 - environnement
 - société de la connaissance
 - mobilité
 - affaires sociales

Ces forums sont eux-mêmes subdivisés en groupes de travail couvrant chacun un domaine spécifique. Chaque forum et groupe de travail sont présidés par une ville du réseau, les villes membres d'Eurocités pouvant choisir de siéger au sein des forums et groupes de travail de leurs choix.

Parmi les villes membres, figure également la Ville de Bordeaux., qui a d'ailleurs accueilli en mai dernier la plateforme de Coopération annuelle d'Eurocités, rassemblant les référents techniques des métropoles membres du réseau, afin de présenter le programme de travail de l'année.

Pour des raisons d'économie budgétaire et afin d'assurer une représentativité optimale du territoire bordelais au sein de l'association, il est proposé de s'associer avec la Ville de Bordeaux pour adhérer à Eurocités et partager ainsi la cotisation entre la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux dans des proportions strictement équivalentes, soit 7910 € chacune pour une année.

Cette coopération technique avec la Ville de Bordeaux est inscrite au contrat de co-développement 2012-2014 de la Ville de Bordeaux.

Compte tenu de ses compétences et projets, la Cub pourrait participer aux forums et groupes de travail dans les domaines suivants : politique européenne, développement économique, mobilité, numérique, ...

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU

le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU

le rapport de présentation,

CONSIDERANT

- que la Communauté Urbaine de Bordeaux souhaite s'engager plus activement auprès des institutions européennes,
- que le réseau Eurocités constitue à la fois un lieu d'échanges et d'informations entre grandes villes européennes,
- que cette adhésion figure au contrat de co-développement de la Ville de Bordeaux 2012-2014

DECIDE**Article 1**

Le Conseil de Communauté autorise l'adhésion à l'association.

Article 2

Le Conseil de Communauté approuve les statuts de l'association joints en annexe.

Article 3

Le Conseil de Communauté autorise le paiement de la cotisation pour l'année 2012 à hauteur de 7910 €.

Article 4

Le Conseil de Communauté désigne M. Jean-Pierre FAVROUL pour le représenter au sein de cette association.

Article 5

La dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2012, au chapitre 011 – compte 6281 – fonction 048 – CRB JB00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe Communistes et Républicains vote contre

Désignation effectuée

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 février 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 MARS 2012

PUBLIÉ LE : 8 MARS 2012

M. JEAN-PIERRE FAVROUL